

15. Mai 1783.

115

a fait frapper une médaille, pour perpétuer la mémoire de l'habillement national qu'il a fait prendre à ses sujets en 1778; on y voit d'un côté le buste du Roi, & de l'autre la Providence, sous la figure d'une femme qui s'appuie d'une main sur un pilier, & qui tient de l'autre une hallebarde. Au bas de cette figure paroît un globe. L'inscription porte, *Providentia Augusta: & l'exergue, Re vestiaria stabilità, 1778.*

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 10 Avril.) Il a paru ici dans le cours du mois dernier 3 nouvelles ordonnances; la première prescrit à tous les vaisseaux qui voudront entrer dans la Baltique, de déposer la poudre à canon qu'ils ont à bord, & qui leur sera rendue lorsqu'ils sortiront de cette mer; ils ne doivent conserver que deux charges par canon.

La seconde défend jusqu'au 10 Juin prochain, de tirer de l'isle de Zélande de l'orge & de l'avoine, & permet au contraire d'y en porter jusqu'au 10 Mai, ainsi que l'importation de l'orge, du seigle, du sel & du suif dans tout le royaume de Dannemarck jusqu'au 10 Juillet. La troisième proroge jusqu'à la fin de Juin, l'introduction du bled, de la farine, des viandes salées, & autres provisions dans les ports méridionaux de la Norvege.